

« Le football français n'est pas à l'abri d'une catastrophe économique et humaine dans un délai rapide »

Le sénateur Michel Savin, auteur d'un rapport sur « la financiarisation du football », juge, dans un entretien au « Monde », « nécessaire de réformer le fonctionnement » d'un sport « en situation d'urgence », alors que le diffuseur DAZN a annoncé, jeudi, avoir versé l'échéance due à la LFP.

Propos recueillis par [Alexandre Lemarié](#)

Publié hier à 15h00, modifié à 07h29

Le sénateur (Les Républicains) de l'Isère Michel Savin, est l'auteur, avec le président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat, Laurent Lafon (Union centriste, Val-de-Marne), d'[un rapport sur « la financiarisation du football »](#), adopté le 29 octobre 2024. Ce document contenait 35 préconisations. Une partie d'entre elles figurent dans une proposition de loi, déposée mercredi 26 février au Sénat, avec l'objectif qu'elle soit débattue au Parlement au premier semestre.

Quel regard portez-vous sur le litige juridique et financier actuel entre la Ligue de football professionnel (LFP) et son principal diffuseur, DAZN ?

La situation du football français est très inquiétante. Elle découle d'une succession d'épisodes ratés avec les diffuseurs entre [le krach de Mediapro en 2020](#), puis la reprise par Amazon à l'été 2023 et le clash avec Canal +... Il y a eu aussi l'arrivée du fonds d'investissement CVC, qui a apporté 1,5 milliard d'euros, en 2022. Cette somme, censée sauver le football français après la crise du Covid-19, a été consommée en deux ans. On se retrouve dans une situation pire qu'à l'époque où cet accord a été conclu car, en échange du 1,5 milliard, 13 % des recettes de la société commerciale de la LFP doivent désormais être reversées à CVC.

Y a-t-il un risque de « défaillances » de certains clubs, comme l'a dit le président de la Fédération française de football (FFF), Philippe Diallo, le 13 février ?

Oui, car la situation est critique sur le plan financier pour des clubs de Ligue 1 de milieu de tableau et pour des clubs de Ligue 2, dont les ressources liées aux droits télévisés sont en chute importante. Certains risquent de devoir prendre des décisions douloureuses, notamment pour leurs salariés, avec des risques de licenciements. En novembre, la direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) a annoncé des prévisions alarmantes : un déficit cumulé de 1,2 milliard d'euros pour les clubs pros.

Un deuxième motif d'inquiétude, pour les clubs, vient de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire Lassana Diarra, début octobre. Si demain, un joueur pouvait rompre son contrat de manière unilatérale, sans qu'il y ait une valorisation de sa formation et le respect de son contrat, cela aurait un impact fort sur le budget des clubs. Ce point juridique

n'est pas encore tranché mais il faut anticiper ce risque, car les transferts sont leur autre source de revenus principale.

Comment remédier à la crise des droits télévisés ?

Il y a beaucoup de critiques sur le fait que le téléspectateur qui veut regarder du football doit prendre deux ou trois abonnements, ce qui fait cher. L'une de nos recommandations est de reconfigurer le marché des droits sportifs et de repenser la réglementation des appels d'offres dans l'intérêt du consommateur, en donnant la possibilité d'attribuer l'ensemble des droits à un diffuseur unique.

Faut-il « changer immédiatement » la gouvernance de la LFP, comme y invite le président de l'Olympique lyonnais, John Textor ?

Dans le sport français, seul le football a trois entités : une fédération, une ligue et une société commerciale (LFP Media). Comme cette architecture a changé en 2022 avec la création de LFP Media, il faut que chacun trouve sa place et sache clairement quelles sont ses prérogatives. La Ligue donne l'impression de s'occuper de tout, alors qu'elle a transféré l'essentiel de ses activités, en particulier économiques, à sa société commerciale. C'est LFP Media qui doit développer les ressources du football français, et non la LFP, chargée de la gestion des championnats de Ligue 1 et Ligue 2.

Dans notre rapport, nous avons préconisé un contrôle accru de la FFF au sein de LFP Media, avec un rôle de délibération et non simplement de consultation comme aujourd'hui, ou encore de mieux prévenir les conflits d'intérêts.

Les présidents de Lyon et de Lens ont accusé Nasser Al-Khelaïfi d'être en situation de « conflit d'intérêts » en raison de ses casquettes de président du Paris Saint-Germain et de la chaîne BeIN Sports. Est-ce un problème ?

C'est une difficulté lorsque l'on doit discuter avec des diffuseurs. Dans une collectivité, un élu ayant un lien avec une entreprise ne peut pas participer au choix de celle-ci car cela pourrait être considéré comme un conflit d'intérêts. Il serait plus sain que des dispositions soient prises pour éviter cette situation. Sur ce point, les discussions entre les présidents de clubs sont viriles, comme l'ont montré les images d'une réunion en juillet 2024, diffusées récemment par France 2. Ce climat n'est pas très bon. Il faut ramener de la sérénité et cela passe par de la transparence.

Qu'attendez-vous de la réunion organisée par Philippe Diallo le 3 mars, avec l'ensemble des acteurs du football français ?

Elle est très importante car elle démontre que le président de la FFF est conscient que le football français se trouve dans une situation d'urgence. Gouvernance, contrôle des conflits d'intérêts, répartition des ressources, rôle de la DNCG et, évidemment, droits télévisés... Tous ces sujets doivent être mis sur la table car il est nécessaire de réformer le fonctionnement du football professionnel. Il y a urgence car on n'est pas à l'abri d'une catastrophe économique et

humaine dans un délai rapide. Vu les tensions entre les clubs, je ne pense pas que l'on puisse continuer dans une telle ambiance.

Court-on le risque de voir s'installer un football à deux vitesses ?

Les tensions sont fortes car la situation est critique sur le plan financier pour beaucoup de clubs. Cela tient au montant des droits télé mais aussi [au choix de la Ligue d'une nouvelle répartition des ressources, au profit des clubs les plus puissants](#), en particulier sur les droits internationaux. La logique était de soutenir les « locomotives » mais il ne faudrait pas que les autres wagons du train décrochent. Il y a des décisions à prendre du côté de la FFF, de la LFP et de sa société commerciale mais aussi du côté du ministère des sports.